

MOTION

UN CONTRAT DE BAIL POUR LES HABITANTS DU 154 MALAGNOU

En mars 2012, un collectif de personnes mal logées a occupé le 154 rte Malagnou, propriété désaffectée de l'université de Genève. Cette dernière a accordé un contrat à l'association Xénope, nouvellement constituée afin de loger des personnes en formation. L'université de Genève a, par la suite, cédé le terrain à l'État. Dans un premier temps, l'Office des bâtiments (OBA) a voulu expulser l'association Xénope. Suite à une mobilisation de soutien, un contrat de bail a été signé, échéant fin 2016. En juin 2016, l'OBA (sous la responsabilité du conseiller d'État Serge Dal Busco) a d'abord annoncé le renouvellement du bail jusqu'en juin 2020, puis il a fait marche arrière en attribuant la maison du 154 Malagnou à l'Hospice Général, pour y loger des requérants d'asile. L'État et l'Hospice jouent ainsi une misère (des étudiants sans autre logement) contre l'autre (des requérants d'asile). Le Conseiller d'État Serge Dal Busco justifie alors la nécessité d'évacuer Malagnou par l'absence de bâtiments disponibles pour l'hébergement de migrants au sein du parc immobilier de l'État. Or, lors d'une recherche rapide, Xénope a trouvé plusieurs emplacements (documentés), propriétés de l'État, permettant de loger des familles de requérants d'asile.

En fait, l'État veut liquider une expérience de logement collectif et veut punir le collectif de Malagnou pour s'être mobilisé en 2013 contre l'abandon d'une maison par l'État en pleine crise du logement. L'association Xénope s'est tournée vers l'ASLOCA pour requérir une conciliation. En guise de réponse, l'État utilise la police pour harceler les occupants, depuis quelques mois : arrestations et contrôles individuels, ainsi qu'une perquisition.

Nous, salariées et salariés de la fonction publique et para-publique réunis en assemblée générale du personnel de l'État et du secteur subventionné, ce jeudi 4 mai 2017, demandons :

- 1. Le renouvellement du bail entre l'État et Xénope, pour le 154 route de Malagnou,**
- 2. L'arrêt des intimidations (contrôles, arrestations, perquisitions) contre les habitants du 154**

Motion acceptée par l'assemblée du personnel de l'État et du secteur subventionné, au Palladium, Genève, 4 mai 2017